

L'opinion publique en Europe (1600-1800)

I Cédric Michon – 979-10-231-2216-9





La question de l'opinion publique est un thème fondamental dans les sciences humaines, comme elle se pose dans la vie de nos démocraties. Cette notion, à la fois vague et essentielle, a une histoire. Quand et comment une société dans son ensemble pouvait-elle exprimer ses jugements ?

Des historiens interrogent la généalogie de cette notion en s'intéressant aux Temps modernes, avant la métamorphose de la Révolution. En effet, dans la plupart des pays européens et surtout en France, les systèmes politiques se méfiaient de l'opinion publique. De nombreux exemples vivants, une réflexion multiforme, des découvertes surprenantes : ce livre approfondit un thème important pour tout amateur d'histoire et pour tout citoyen.

Couverture :

William Hogarth, « The Politician », gravure, collection privée
© La Collection/Interfolio

ISBN 978-2-64050-737-6



9 782840 507376

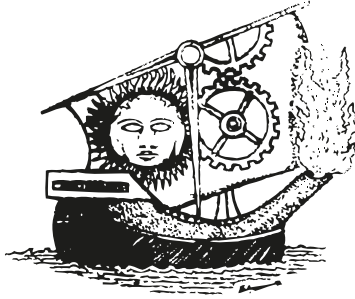
SODIS
F139-445



12 €



L'OPINION PUBLIQUE EN EUROPE



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des universités françaises
dirigé par Lucien Bély

L'opinion publique en Europe

(1600-1800)

Préface de Lucien Bély



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN : 978-2-84050-737-6
PDF complet – 979-10-231-2213-8

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface de Lucien Bély – 979-10-231-2214-5
Introduction de Daniel Roche – 979-10-231-2215-2

I Cédric Michon – 979-10-231-2216-9

I Sandro Landi – 979-10-231-2217-6

II Hélène Duccini – 979-10-231-2218-3

II Alain Hugon – 979-10-231-2219-0

III Jean-François Dunyach – 979-10-231-2220-6

III Lucien Bély – 979-10-231-2221-3

Composition Emmanuel Marc DUBOIS
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

PREMIÈRE PARTIE

L'opinion publique à la Renaissance

DU BON USAGE DE L'ANACHRONISME EN HISTOIRE :
L'OPINION PUBLIQUE À LA RENAISSANCE

Cédric Michon
CERHIO-UMR 6258

Au chapitre IX de la première partie de *La Monarchie de France*, Claude de Seyssel écrit :

Il est chose certaine que le peuple de France a toujours été et est encores, entre tous les autres peuples et nations, dévot et religieux [...]. À cette cause est très requis et nécessaire que quiconques soit Roi, fasse connaître au peuple par exemple et démonstration actuelle et extérieure, qu'il est zéléateur et observateur de la Foi et Religion chrétienne et veut l'entretenir et augmenter de son pouvoir : car si le peuple avait autre *opinion* de lui, il le [haïrait] et par aventure lui obéirait mal, pourtant que tous les inconvénients qui adviendraient au Royaume, icelui peuple imputerait à la mauvaise créance et imparfaite religion du Roi : dont pourraient advenir grands scandales, ainsi que l'on a vu quelquefois ci-devant, encores que le désordre vint plus par faute d'autres gens que des rois [...]. Et à la vérité, cette couleur et apparence de religion et d'avoir Dieu de son côté a toujours donné grande faveur, obéissance et révérence à tous Princes, comme l'on peut voir par les anciennes Histoires. Et sans prolixité d'exemples, il appert par ce que fit Alexandre le Grand, lequel se disait avoir été engendré par le dieu Jupiter ; et tous les anciens Rois et grands Capitaines de Grèce se disaient être descendus par droit lignée des Dieux ; Numa Pompilius aussi réduit le Peuple romain à plus grande obéissance – parce qu'il feignait faire toutes choses par le conseil des Dieux et avoir conférence avec la déesse Égérie – que n'avait fait Romulus par ses hauts et chevalereux faits et par sa discipline

militaire. L'on lit pareillement de Scipion l'Africain qu'il feignait parler aux Dieux et faire ses entreprises par leur conseil. Et, pour parler des princes chrétiens, Constantin le Grand, Théodore, Charles le Grand et plusieurs autres ont moult prospéré pour être zélateurs de la Foi et Religion chrétienne et pour l'opinion qu'on avait d'eux telle.

Dont entendants et connaissants les Rois de France être nécessaire vivre en bons chrétiens pour avoir l'amour et l'obéissance entière du peuple [...] se gardent néanmoins de faire choses énormes et répréhensibles, sinon toujours et en tous affaires, à tout le moins le plus souvent¹.

40

Il serait tentant de commenter ce texte en évoquant pour le début du XVI^e siècle, le poids d'une opinion publique très religieuse qui contraindrait le roi à soigner avec application son image de prince très chrétien. Et pourtant, un tel commentaire présenterait un certain risque car il existe actuellement dans la communauté historique française une sorte d'interdit, plus ou moins ferme, qui défend de parler d'opinion publique avant la seconde moitié du XVIII^e siècle. C'est cet interdit et les arguments qui le soutiennent que cet article voudrait confronter aux réalités sociales et politiques de l'Europe de la Renaissance, avec une insistance toute particulière sur le cas anglais. Il est clair qu'aujourd'hui cet interdit a tendance à s'affaiblir, comme en témoigne cette journée d'études de l'AHMUF, la série de journées d'études organisées par le LAMOP à l'université de Paris I sur « L'espace public au Moyen Âge » entre décembre 2004 et décembre 2006, ou encore le colloque « Conflits et opinion(s), XIII^e-XIX^e siècle » qui s'est tenu en mai 2009 au Mans². Comme la plupart des interdits, celui-ci n'est pas dénué de tout fondement. En effet, l'historien du Moyen Âge ou de la première modernité désireux de s'intéresser à la notion d'opinion publique n'entre pas sur un territoire vierge. D'une part, le concept existe en politologie et en sociologie ; et d'autre part, il a déjà été acclimaté par de nombreux historiens qui en ont daté l'apparition et défini les conditions d'existence.

1 Claude de Seyssel, *La Monarchie de France et deux autres fragments politiques*, éd. J. Poujol, Paris, Librairie d'Argences, 1961, p. 115-117.

2 Organisé à l'Université du Maine (4-6 mai 2009), par Laurent Bourquin, Philippe Hamon, Pierre Karila-Cohen et moi-même.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, tout historien prétendant appliquer le concept d'opinion publique à la période antérieure à 1750 doit se positionner par rapport à ceux qui occupent le champ et souligner les analogies aussi bien que les divergences entre ce qu'ils découvrent et l'opinion publique telle qu'elle a été définie pour le second XVIII^e siècle.

Il est possible de réfléchir à la question de l'opinion publique à la Renaissance de deux manières complémentaires. On peut d'une part s'interroger sur l'existence d'une opinion publique à cette période. On peut d'autre part, ce qui est fort différent, analyser dans quelle mesure cette même période, la Renaissance, est capable de *penser* l'opinion publique³. Travailler sur l'émergence du concept d'opinion publique n'est pas la même chose que rechercher les traces d'une opinion publique (qui ne se pense pas comme telle) à une époque donnée.

Si l'on envisage les choses sous un angle différent, on peut dire également que travailler sur l'opinion publique à la Renaissance revient à explorer un triple registre. Le registre théorique d'abord : quelle définition peut-on donner de l'opinion publique à la Renaissance (si elle existe) ? Le registre statistique ensuite : l'historien doit essayer de mesurer l'opinion publique sur telle ou telle question. Le registre politique enfin : dans quelle mesure le pouvoir royal est-il sensible à l'approbation populaire ? Dans quelle mesure donc, des manifestations de désapprobation populaire peuvent-elle l'influencer ?

Cet article s'articule autour de quatre points. Il voudrait d'abord faire un rapide bilan historiographique des travaux sur l'opinion publique des Lumières. Il souhaiterait répondre ensuite, d'un point de vue théorique, aux principaux arguments de ceux qui affirment qu'il n'est pas légitime de parler d'opinion publique avant 1750. Il s'interroge alors sur la mesure dans laquelle la complexité, voire la labilité de la notion d'opinion publique, permet de la confiner à un seul contexte historique. Il examine enfin pour terminer, un cas précis, celui de l'Angleterre d'Henri VIII.

3 On notera que les travaux les plus récents des médiévistes ont montré que, dès le XIV^e siècle, le recours à la notion d'opinion est bien présent dans les textes émanant des autorités (voir actes à paraître du colloque « Conflits et opinion(s), XII^e-XIX^e siècle » organisé à l'université du Maine (4-6 mai 2009), par Laurent Bourquin, Philippe Hamon, Pierre Karila-Cohen et moi-même).

L'OPINION PUBLIQUE ÉCLAIRÉE DES LUMIÈRES

De nombreux travaux d'historiens français et américains, parmi lesquels on peut retenir ceux de Keith Michael Baker, Mona Ozouf ou Roger Chartier ont souligné qu'au siècle des Lumières s'affirme une opinion publique éclairée, véritable tribunal de la raison dont les objectifs sont d'agir sur les décisions politiques. Ces mêmes Lumières affirment leur mépris pour l'opinion publique commune, celle de la « multitude aveugle et bruyante » évoquée par d'Alembert⁴.

Roger Chartier et l'opinion publique du second XVIII^e siècle

42

Dans deux ouvrages importants de 1990 et 1992, Roger Chartier et Arlette Farge affinent notre connaissance de l'opinion publique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Dans *Les Origines intellectuelles de la Révolution française*, Roger Chartier analyse l'opinion publique éclairée en s'intéressant « aux lieux d'élaboration et d'expérimentation d'une sociabilité démocratique » à cette « sphère publique » qui se distingue à la fois de l'État et du peuple et qui se veut la matrice d'une opinion publique qui se conçoit comme un tribunal de la raison. Le concept apparaît au milieu du siècle et

l'opinion publique se trouve alors définie comme une autorité supérieure devant laquelle doivent comparaître toutes les opinions particulières [...]. Une nouvelle culture politique est ainsi dessinée qui transfère le siège de l'autorité du seul vouloir du Roi au jugement d'une instance collective et anonyme qui ne s'incarne dans aucune institution réglée, qui est pensée comme un tribunal idéal et suprême et qui, finalement, est plus souveraine que le souverain⁵.

Dans cette perspective, la définition de l'opinion publique est précise et appelle un certain nombre d'exigences qui amènent à la conclusion

4 Cité par Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », communication effectuée le 7 décembre 2004 dans le cadre des journées du LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge.

5 Roger Chartier, article « Opinion publique », dans Lucien Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 929.

que l'opinion publique « naît comme entité conceptuelle et réalité sociologique avec les crises des années 1750 » :

La première [exigence] distingue radicalement l'opinion publique des opinions populaires. L'opinion publique est nécessairement stable, une, fondée en raison. L'universalité de ses jugements comme l'évidence contraignante de ses décrets lui viennent de cette constance qui ne connaît ni variations ni déchirements. Elle est donc l'inverse des opinions de la multitude, multiples, versatiles, habitées par les préjugés et les passions [...] l'opinion devenue publique exclut tous ceux qui, par état et par ignorance, n'ont pas compétence à établir les décrets qu'elle proclame [...].

D'où une seconde exigence : établir les critères qui permettent d'identifier les véritables porte-parole du public [...]. La notion d'opinion publique opère comme un puissant instrument de division et de légitimation sociale. Elle fonde, en effet, l'autorité de tous ceux qui, en affirmant ne reconnaître que ses décrets, se désignent, par ce geste même, comme mandatés pour énoncer ses jugements. C'est en construisant l'opinion comme un public unifié, éclairé et souverain que les hommes de lettres, les avocats, les magistrats ou les défenseurs de la monarchie s'affirment comme ses premiers et fidèles interprètes. Pour les hommes des Lumières, de Malesherbes à Condorcet ou à Kant, c'est l'imprimerie qui a rendu possible la constitution d'un public homogène à partir d'individus dispersés. [...]

Alors que l'oralité suppose nécessairement l'enclavement des connaissances, le cloisonnement des discussions et la séparation des opinions, la circulation des textes imprimés autorise cet usage universel de la raison qui est le fondement même de la souveraineté attribuée à l'opinion publique.

Le constat conduit nécessairement à nouer l'émergence de l'« opinion publique » comme catégorie conceptuelle avec celle de la circulation à grande échelle des textes que la librairie du XVIII^e siècle désigne comme les livres philosophiques.

[...]

[L'opinion publique] n'a pourtant de pouvoir qu'en s'incarnant dans les sociabilités qui rassemblent ses porte-parole et qui inquiètent les autorités : ainsi, pour aller des plus informelles aux mieux réglées, les jardins publics, les tavernes, les cafés, les salons, les sociétés de lecture, les sociétés littéraires.

[...]

Il faut pourtant se garder, comme le rappelle A. Farge, de tenir la formation de celle-ci comme le résultat d'un processus linéaire et cumulatif. Les propos qui expriment la désapprobation ou la haine du souverain, ceux qui mettent en cause ses actes comme ceux qui disent le désir de le tuer, ne naissent pas avec la floraison de la littérature clandestine.

[...]

Faut-il pour autant postuler que l'opinion publique est une réalité présente dès le règne de Louis XV, voire la Régence, les années 1680 ou la Fronde ? Le soutenir serait oublier ce qu'a de spécifique la situation d'après la mi-xviii^e siècle qui voit, à la fois, la définition d'une catégorie politique nouvelle et la multiplication des formes de sociabilité qui, concurremment, l'incarnent. L'« opinion publique » n'est pas une réalité de tous les temps et de tous les lieux. En France, elle naît comme entité conceptuelle et réalité sociologique avec les crises des années 1750⁶.

Mona Ozouf, l'opinion publique et l'esprit public

Il est donc clair que pour les hommes des Lumières l'opinion publique est parfaitement antinomique de l'opinion commune. « L'opinion publique, opinion des hommes éclairés, n'est donc pas l'opinion passive, sauvage et divisée de la multitude »⁷. Mona Ozouf s'interroge : « À qui, à quoi doit-on la surgie de cette voix publique ? Certains y voient une marchandise exotique, une manière de surplus anglais [...]. Certains y voient le fruit de la polémique parlementaire [...]. D'autres, plus nombreux encore, soutiennent qu'il y a un public depuis que les académies ou les corps lettrés ont imposé, dans l'espace utopique de leurs

6 Roger Chartier, article cité, p. 930.

7 Cité par Mona Ozouf, « Esprit public », dans *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1988, p. 165.

réunions savantes, une sociabilité nouvelle, caractérisée par la pratique rigoureuse de l'égalité. Mais à quelque groupe social ou culturel, à quelque pratique politique qu'on rapporte la naissance d'une opinion publique, on s'accorde à la date précisément du milieu du siècle »⁸.

L'opinion publique pour les philosophes du XVIII^e siècle est dépassionnée, elle constitue un tribunal indépendant du pouvoir politique, un tribunal impersonnel et impartial, une sorte de cour d'appel constituée par l'opinion éclairée de la ville contre une cour soumise au pouvoir royal.

Dans le choix du vocabulaire révolutionnaire, il est intéressant de voir que le discrédit est jeté sur une opinion publique morcelée sur le caractère public de laquelle on peut alors s'interroger. Il y a donc une volonté des dirigeants révolutionnaires de définir une opinion publique unanimiste : ils substituent donc à la notion d'opinion publique celle d'esprit public. C'est alors l'idée d'une opinion publique au singulier qui est remise en cause par les dirigeants révolutionnaires.

Aussi, les conventionnels préfèrent à l'expression d'opinion publique celle d'esprit public⁹. C'est « l'un des multiples indices témoignant de la difficulté de concilier les références à une opinion publique largement à venir (acquise à la raison et aux idéaux révolutionnaires et produit de la gigantesque entreprise d'acculturation, de moralisation et de purification déployée par les jacobins) avec une opinion publique présente, de chair et de sang, qui affiche tous les signes de la division et de la résistance à une telle entreprise »¹⁰.

Tous ces historiens se positionnent plus ou moins par rapport aux réflexions de Jürgen Habermas sur l'espace public. C'est d'ailleurs souvent lui, plus encore que les historiens, qui est invoqué pour disqualifier l'usage de l'expression « opinion publique » avant le siècle des Lumières.

8 Cité par Mona Ozouf, art. cit., p. 165.

9 De son côté, Arlette Farge s'intéresse à une opinion publique plébéienne (*Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992).

10 Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », communication effectuée le 7 décembre 2004 dans le cadre des journées du LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge.

QUELQUES RÉPONSES THÉORIQUES À LA CONTESTATION DE L'EXISTENCE D'UNE OPINION PUBLIQUE AVANT 1750

Habermas, l'espace public et l'opinion publique

46 Pour résumer de manière très rapide la démonstration de Jürgen Habermas, rappelons que selon lui, on assiste au XVIII^e siècle, par le biais du développement des imprimés et de la presse périodique, en Angleterre, puis en France et en Allemagne à la naissance d'un espace public (*Öffentlichkeit*) qu'il qualifie de bourgeois et qui coïncide avec une sorte de communauté idéale de l'élite éclairée qui se réunit dans le but de discuter raisonnablement, notamment des affaires de l'État. À partir de sa démonstration, beaucoup d'historiens, observant que le développement de la presse périodique, des salons etc. n'existe pas avant le XVIII^e siècle, considèrent qu'il n'est pas légitime d'utiliser le terme d'opinion publique avant ce moment.

Du bon usage d'Habermas

De la différence entre la sociologie et l'histoire

À la base, cette position relève d'une forme de contre sens sur la démarche de Jürgen Habermas qui dit clairement dans la préface à la réédition de 1990 de son ouvrage que ce qu'il a proposé c'est un travail de sociologue dont la valeur est avant tout heuristique, bien plus que documentaire. La critique d'Habermas, tant sur les faits que sur la chronologie est donc légitime. Il écrit :

Comme on peut le saisir dans la préface de la première édition, je m'étais fixé comme premier objectif de déplier le type idéal de la sphère publique bourgeoise, à partir des contextes historiques propres au développement anglais, français et allemand au XVIII^e et au début du XIX^e siècle. L'élaboration d'un concept inscrit dans une période historique spécifique exige de souligner, en stylisant, certains traits caractéristiques d'une réalité sociale beaucoup plus complexe. *Comme dans toute généralisation sociologique, la sélection, la pertinence statistique et l'évaluation des tendances et des exemples historiques constituent un problème qui comporte des risques importants, surtout lorsque l'on n'a pas recours aux sources*

comme l'historien, et que l'on s'appuie davantage sur une littérature de seconde main¹¹.

Il en va d'Habermas un peu comme du Norbert Elias de *La Société de cour*. On a tendance à les considérer comme des « noms magiques », pour reprendre l'expression de Gérard Noiriel ; « noms magiques » que l'on peut invoquer rituellement pour donner un effet de profondeur à son discours et exiger le silence de ses détracteurs. En fait, dans le cas d'Habermas, comme dans celui d'Elias, il ne s'agit peut-être pas tant de l'utiliser comme un récit que comme une *réserve de concepts* pour analyser la question de l'espace public et de l'opinion publique. Il est clair toutefois, que comme la démonstration d'Habermas s'inscrit dans un contexte historique et géographique précis, il ne s'agit pas d'extraire brutalement ses concepts de leur milieu, mais de voir dans quelle mesure leur ajustement dans d'autres milieux ne serait pas fécond. Donc, *a priori*, la démonstration de Jürgen Habermas n'interdit pas les déplacements.

Habermas et la mort de l'opinion publique

Cela d'autant moins qu'il existe une contradiction interne dans l'invocation d'Habermas pour interdire l'usage de l'expression d'opinion publique avant 1750. En effet, si, dans une perspective strictement habermassienne, l'opinion publique n'existe pas avant les Lumières, elle n'existe pas non plus après, dans nos sociétés d'aujourd'hui dans lesquelles l'espace public bourgeois idéalisé s'est dégradé, privatisé d'une certaine manière, au profit de la publicité au sens commercial du terme, la « publicité » n'étant plus « publication » mais étant devenue « réclame »¹².

11 Jürgen Habermas, *L'Espace public*, Paris, Payot, 1993 [1978], p. III. Je souligne.

12 Voir ce qu'en dit Loïc Blondiaux dans « L'opinion publique », communication effectuée le 7 décembre 2004 dans le cadre des journées du LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge : « C'est cependant chez Jürgen Habermas que la référence nostalgique au modèle d'espace public né au xviii^e siècle en Angleterre et en France, se trouve le plus vivement opposée à l'opinion publique moderne, celle précisément que mesurent les sondages, qui en serait la lointaine et vicieuse caricature. Ces deux opinions n'ont pas les mêmes fondements sociologiques et renvoient chez lui à des réalités historiques distinctes ».

Par ailleurs, plutôt que de simplement retenir les conclusions d'Habermas, c'est peut-être davantage sa démarche qui doit nous arrêter. Ce qu'il entend montrer, c'est l'apparition de l'espace public à un moment et en des lieux donnés (France, Angleterre, Allemagne). On vient de voir par ailleurs qu'il insiste sur le fait que le *processus* qu'il décrit est réversible et que l'espace public peut disparaître. On peut donc dire que dans une perspective habermassienne, « l'espace public est une potentialité du devenir politique »¹³, aussi bien que son corollaire, l'opinion publique. De ce point de vue là, pourquoi ne pas s'interroger sur l'horizon de cette potentialité à la Renaissance ou au Moyen Âge, ou de manière générale à d'autres périodes que le siècle des Lumières ? Cela revient en fait à s'interroger sur l'existence d'un débat public à la Renaissance sur telle ou telle question et sur le degré de politisation des élites et même de la population en général. L'attitude de l'historien ne doit donc pas consister à décrire une réalité statique, mais plutôt à s'efforcer de comprendre un processus à l'œuvre qui passe par des moments de cristallisation décisive qui peuvent donner naissance à une opinion publique.

L'opinion publique hors du monopole de l'argumentation

Enfin, dernier élément, Habermas, dans sa préface de 1990 remet en cause l'idée selon laquelle « l'argumentation couvre le spectre entier des interventions légitimes possibles dans l'espace public. De son point de vue, on pourrait prendre au sérieux le fait que de vraies manifestations *publiques* puissent emprunter d'autres canaux, ceux de l'image, du symbole ou de l'engagement et de la subversion pratiques ». Le problème réside dans le fait que « le modèle normatif de l'implication civique authentique tend trop souvent à s'y résumer à celui de la prise de position argumentée du philosophe éclairé, au sens du XVIII^e siècle »¹⁴.

13 Patrick Boucheron, « Introduction » à la journée du 7 décembre 2004 organisée par le LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge.

14 Stéphane Haber, « Quelques mots pour historiciser *L'espace public* de Habermas », conférence prononcée le 7 décembre 2004 dans le cadre des journées du LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge.

Cela revient à dire que l'histoire de l'opinion publique ne doit pas forcément se cantonner chez les historiens à l'histoire sociale du livre et des pratiques de lecture¹⁵. Donc, une des composantes essentielles de sa démonstration (l'idée que l'essor des périodiques est à l'origine de l'opinion publique) ne permet plus, dans la propre pensée d'Habermas, revisitée par lui-même, l'exclusive du xviii^e siècle. Il ne faut donc pas réduire l'opinion publique à sa réalité discursive et il serait sans doute intéressant de coupler son analyse à un retour à l'événement.

Arguments et contre-arguments sur l'existence d'une opinion publique avant le xviii^e siècle

Je voudrais à présent reprendre les deux principaux arguments lus ou entendus qui interdisent, en théorie, l'usage de l'expression « opinion publique » pour les périodes antérieures au xviii^e siècle.

Du bon usage de l'anachronisme, la distinction signifié et signifiant

Premier argument : l'opinion publique n'existe pas avant le xviii^e siècle parce que l'expression n'existe pas avant cette époque. Cet argument opère une confusion entre la chose et son nom, ou, pour employer le langage de la linguistique entre le signifié et le signifiant. Cela reviendrait à dire qu'il ne pourrait exister de pratiques sociales ou politiques sans la conscience discursive de ce qu'elles sont. Cela reviendrait à dire que M. Jourdain ne parle pas en prose, puisqu'il ne sait pas ce que c'est que la prose. Il est important de mesurer la portée épistémologique d'une telle affirmation. Affirmer que l'on ne peut pas parler pour une époque donnée de ce qui n'était pas nommé à cette époque revient à dire que l'histoire doit être écrite dans la langue de ses acteurs. On en est donc réduit, pour paraphraser Roger Chartier à « soumettre l'intelligibilité de l'événement à la conscience historique de ses contemporains »¹⁶. C'est un choix que l'on peut défendre, mais c'est un choix qui ne va pas de soi. L'affirmation selon laquelle la pratique ne peut pas précéder

15 Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, Rennes, PUR, 2006, p. 10.

16 Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 2000 [1990], p. 394 (postface de l'édition de 2000).

la théorie reste encore à démontrer. Il est sans doute temps de dépasser l'anathème effrayant de Lucien Febvre proclamant dans son *Rabelais* que l'anachronisme est « le péché entre tous irrémédiable ». À condition de le manier avec prudence, on peut rappeler avec Olivier Dumoulin que si l'anachronisme est le péché originel de l'historien, il ne faut pas pour autant oublier que le péché originel est aussi la source de la connaissance¹⁷.

Concept et diachronie ou la question des invariants

50 Deuxième argument : l'opinion publique n'existe pas avant le XVIII^e siècle car les conditions d'existence de l'opinion publique du XVIII^e siècle n'existent pas avant le XVIII^e siècle. Cela revient à dire que l'opinion publique comme entité conceptuelle et réalité sociologique propre au second XVIII^e siècle ne peut être transposée telle quelle dans les périodes qui la précèdent ou qui la suivent. On mesure sans peine la dimension tautologique d'une telle affirmation. Cet argument reviendrait par exemple à définir ce qu'est un roi de France à partir du cas de Louis XVI, de jeter ensuite un regard rétrospectif vers les siècles précédents et d'affirmer alors « Philippe Auguste n'était pas roi de France » car la réalité politique, sociologique et idéologique de son pouvoir est très différente de celles de Louis XVI. À suivre ce raisonnement, une même notion ne pourrait donc être appliquée dans deux contextes différents.

Cela pose le problème des invariants historiques qu'il importe de contextualiser. N'est-il pas trop limité et peu ambitieux, voire malhonnête, de se cantonner aux réalités d'un moment pour monopoliser un concept ? C'est ce qui nous amènerait à penser par exemple : l'opinion publique pour le XVIII^e siècle, l'opinion commune pour le XVI^e siècle, la *communis opinio* pour le XV^e siècle, l'opinion médiatique pour le XXI^e siècle, etc. Plutôt que de procéder à l'éclatement d'un concept par un souci de la différence, des nuances, ne serait-il pas plus ambitieux et cela ne ferait-il pas davantage sens, d'essayer de

17 Olivier Dumoulin, « Anachronisme », dans André Burguière (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, p. 34.

penser les phénomènes dans leur globalité diachronique en essayant de distinguer d'une part les constantes structurelles et d'autre part les spécificités propres aux différents moments ? C'est ainsi qu'on peut parler de démocratie athénienne aussi bien que de démocratie française ou américaine sans que cela prête à confusion, alors que tout le monde est bien d'accord pour reconnaître qu'il y a des différences de fond entre ces trois régimes.

Il ne s'agit pas pour autant de penser les phénomènes dans une perspective diachronique dynamique qui verrait la lente affirmation d'une opinion publique façon Habermas, puis éventuellement son déclin. Il ne s'agit donc pas de forcer les généalogies, c'est-à-dire de chercher à prouver à tout prix l'émergence de la réalité de l'opinion publique. Il ne s'agit pas non plus de considérer qu'il n'existe qu'une opinion publique de toute éternité qui, telle une force souterraine, traverserait les siècles et dont l'historien localiserait régulièrement les points de résurgence. Il ne s'agit donc pas de dire « l'opinion publique telle qu'elle est théorisée au moment des Lumières existe exactement semblable trois siècles avant ». On ne peut nier que vraisemblablement, la réalité n'est pas exactement la même à quelques siècles d'intervalle. Il s'agit de se demander s'il n'y aurait pas une réalité commune à ces différentes sociétés qui trouverait à s'exprimer de telle ou telle manière suivant les lieux et les moments ? Il peut, théoriquement, exister différents types d'opinion publique comme il y a plusieurs types de démocraties.

Il est sans doute beaucoup plus fécond et beaucoup plus riche en sens de penser le monde dans sa complexité. À trop vouloir compartimenter, on risque de ne plus rien comprendre.

Vers une opinion publique avant 1750

Quelques ouvrages sur l'opinion publique avant 1750

Cette remise en cause d'une sorte de « diktat » habermassien n'est pas nouvelle ; elle remonte à une dizaine d'années, et même s'il est aujourd'hui encore risqué de parler d'opinion publique dans le champ historiographique français pour des périodes antérieures au XVIII^e siècle, un certain nombre d'auteurs se sont libérés de cette interdiction. On peut citer quelques ouvrages. Bernard Guenée a publié en 2002 un ouvrage

intitulé *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge*. Hélène Duccini a publié en 2003 *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*. Sandro Landi a publié en 2006 *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*. On peut également évoquer l'utilisation du concept par des historiens médiévistes de plus en plus nombreux comme Nicolas Offenstadt ou Julien Théry¹⁸.

Entre l'histoire et l'histoire littéraire : Hélène Merlin et Christian Jouhaud

52

On peut également souligner pour le XVII^e siècle les travaux d'Hélène Merlin ou de Christian Jouhaud. La première dans *Public et littérature au XVII^e siècle* (Paris, Les Belles Lettres, 1994) et dans *L'Excentricité académique. Littérature, institution, société* (Paris, Les Belles Lettres, 2000) souligne combien « la scène littéraire vient à revendiquer la dignité de la représentation politique, voire à incarner un tribunal du public »¹⁹. Christian Jouhaud, de son côté dans *Les Pouvoirs de la littérature* (2000) a souligné « la dimension heuristique de la déterritorialisation du concept en croisant l'analyse d'un champ littéraire dans les années 1620 et la question publicitaire. En déployant toute une série de concepts : publics, publicité, publication, il enrichit les modalités de description de l'espace public et ouvre un espace de recherche possible sur les opérations qui construisent le public, le font exister à travers toute une chaîne d'événements textuels et contextuels »²⁰. Dans l'enquête collective *De la publication* (2002), la réflexion est poursuivie et souligne notamment à travers l'étude des « actes de publication officielle, l'existence d'un espace public étatique "que définit l'ordre public" ». Il souligne également comment sous l'Ancien Régime « affaires publiques et affaires privées sont parfois mêlées dans certaines sphères d'intérêts comme les clientèles princières. Cette triangulation rend caduque la simple bipolarisation du

18 Entre autres, Nicolas Offenstadt, *Faire la paix au Moyen Âge*, Paris, Odile Jacob, 2007. Julien Théry, « Fama : l'opinion publique comme preuve judiciaire. Aperçu sur la révolution médiévale de l'inquisitoire (XII^e-XIV^e siècles) », dans *La Preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, dir. Bruno Lemesle, Rennes, PUR, 2003, p. 119-147.

19 Stéphane Van Damme, « Farewell Habermas ? Deux décennies d'études sur l'espace public », communication effectuée le 31 mai 2005 dans le cadre des journées du LAMOP sur l'espace public au Moyen Âge.

20 *Ibid.*

modèle habermassien. L'écrivain de l'époque moderne dans sa volonté de faire advenir un public travaillerait dans cet « espace mixte », situé entre deux formes d'espace public, l'un identifié au public littéraire qui fait et défait les succès, l'autre de la persuasion politique qui rend possible les carrières et les patronages. L'espace frondeur est par excellence l'emblème de cette hybridité, et de cette tension entre l'État royal et les clientèles princières »²¹.

Difficulté de définir l'opinion publique

En fait, le problème de l'utilisation du concept d'opinion publique pour des périodes antérieures à 1750 dépasse très largement la communauté des historiens. Le problème vient essentiellement du flou de la notion d'opinion publique. Ainsi, le politologue Loïc Blondiaux écrit :

il existe un contraste saisissant entre la fréquence des usages scientifiques et politiques de cette notion et les difficultés qui président à sa définition, entre sa longévité et sa labilité, sa résistance et son évanescence²².

Dans un ouvrage de synthèse publié en 1965, Harwood Childs, un des plus grands spécialistes américains de l'opinion publique du xx^e siècle recense plus de cinquante définitions de la notion, dont certaines sont irréductibles aux autres. De son côté, Georges Burdeau, auteur de l'article « opinion publique » de l'*Encyclopaedia Universalis* écrit : « L'opinion fait partie des phénomènes sociaux apparemment évidents mais qui se déroberont à l'analyse dès que celle-ci vise à la précision scientifique ». D'ailleurs, le fait qu'elle soit utilisée pour désigner aussi bien les positions de l'élite éclairée des Lumières que celle des spectateurs du journal de Claire Chazal souligne bien que le concept a du jeu, et que ce jeu permet de l'acclimater sous d'autres cieux que ceux des philosophes et des salons du xviii^e siècle.

²¹ *Ibid.*

²² Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », art. cit.

Je voudrais donc à présent m'interroger brièvement sur les problèmes posés par l'opinion publique afin de voir dans quelle mesure il est possible de les résoudre pour la période qui nous intéresse.

L'OPINION PUBLIQUE, UNE NOTION QUI NE SE LAISSE PAS ENFERMER

L'opinion publique n'existe pas

« [Ils] prenaient pour la température de l'air la chaleur plus ou moins grande de leurs mains » (Sébastien Mercier)

54 Il faut reconnaître que quelque soit l'époque concernée, la notion d'opinion publique a ses détracteurs qui mettent en cause sa validité même. Ainsi, Sébastien Mercier, évoque dans le *Nouveau Paris* les tentatives des dirigeants révolutionnaires pour définir et mesurer l'esprit public :

Tâter le pouls de l'esprit public demande un tact bien fin [...]. Ils mettaient pour ainsi dire les mains sur le thermomètre en le consultant et prenaient pour la température de l'air la chaleur plus ou moins grande de leurs mains²³.

De la même manière, un auteur anonyme de *L'Abréviateur universel* écrit :

Nous parler d'esprit public, c'est s'obstiner à donner une dénomination commune aux opinions les plus hétérogènes. Ceux qui le composent de l'esprit de leur coterie feignent d'ignorer qu'ils sont entourés d'autres coteries qui se repaissent de chimères bien différentes et que, dans le même cercle, on change de système, de parti, de principes tous les mois, toutes les décades et, souvent, du soir au matin²⁴.

« L'opinion publique n'existe pas » (Pierre Bourdieu)

Pierre Bourdieu, dans un article au titre provocateur a été encore plus loin en proclamant en 1973 : « L'opinion publique n'existe

²³ Cité par Mona Ozouf, « Esprit public », art. cit., p. 165.

²⁴ *Ibid.*

pas »²⁵. Son argumentaire remet en cause en fait l'idée que les sondages d'opinion révèlent l'existence d'une opinion publique. Il est clair que le raisonnement de Pierre Bourdieu s'attachant à démontrer la pertinence des sondages d'opinion ne peut pas être décalqué tel quel pour la période qui nous intéresse. Toutefois, un certain nombre des questions qu'il pose peuvent être reprises avec profit, d'autant plus que l'historien qui travaille sur l'opinion publique se retrouve un peu dans la position du sondeur qui interroge les gens pour savoir ce qu'ils pensent.

Pierre Bourdieu pour commencer s'interroge sur quelques postulats qui ne lui semblent pas aussi évidents que cela. J'en retiendrai deux. Tout d'abord, une enquête d'opinion suppose que tout le monde peut avoir une opinion. Est-ce absolument certain ? Ensuite, « dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y a un consensus sur les problèmes, autrement dit qu'il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées ». L'idée de Pierre Bourdieu est que « les problématiques qui sont proposées par les sondages d'opinion sont subordonnées à des intérêts politiques, et cela commande très fortement à la fois la signification des réponses et la signification qui est donnée à la publication des résultats [...] l'opinion publique est un *artefact* pur et simple dont la fonction est de dissimuler que l'état de l'opinion à un moment donné du temps est un système de forces, de tensions et qu'il n'est rien de plus inadéquat pour représenter l'état de l'opinion qu'un pourcentage »²⁶.

On se retrouve pour la Renaissance dans une situation assez proche puisqu'en effet, l'historien va s'efforcer d'établir l'existence d'une opinion publique sur quelques grandes questions (religieuses, fiscales, militaires), là où ce qui fait la spécificité de l'opinion publique contemporaine (si elle existe) est qu'elle s'exprime sur tout et n'importe quoi. De ce point de vue, c'est sans doute une différence assez nette entre la Renaissance et aujourd'hui, voire même entre la Renaissance et le XVIII^e siècle par

25 P. Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, 318, janvier 1973, p. 1292-1309 (repris dans *Questions de sociologie*, Paris, [1984], 2002, p. 222-235).

26 P. Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », art. cit., p. 224.

exemple, à savoir le degré de politisation, c'est-à-dire le spectre de ce qui va mobiliser les opinions et les prises de parole. Ceci dit, il est toujours possible de s'interroger sur l'ampleur réelle des évolutions. En dehors de quelques grandes questions mobilisatrices de tout temps, et notamment les questions de l'intérêt économique des individus et celles de leur confort de vie, y-a-t-il beaucoup d'expressions d'une opinion publique au moins en partie spontanée ? Aujourd'hui, l'opinion publique est très sollicitée, mais les prises de parole spontanées sont bien moins nombreuses.

56

Si l'on rappelle que Pierre Bourdieu écrit « un des effets les plus pernicious de l'enquête d'opinion consiste précisément à mettre les gens en demeure de répondre à des questions qu'ils ne se sont pas posées »²⁷, on souligne par là même que l'historien est en partie à l'abri du risque qui frappe ceux qui travaillent aujourd'hui sur l'opinion publique : il est en effet condamné par la nature même de sa discipline à traiter de questions que les gens se sont posées et au sujet desquelles ils ont laissé des traces de leurs réflexions, même embryonnaires. La manifestation d'une opinion, souvent autour d'un conflit, est, pour les périodes anciennes, génératrice de sources faciles à identifier, alors que la production documentaire d'une opinion contemporaine est plus difficile à distinguer dans un contexte de profusion de sources.

Par ailleurs, Pierre Bourdieu évoque le « deuxième principe à partir duquel les gens peuvent produire une opinion, ce que j'appelle l'« ethos de classe » (pour ne pas dire « éthique de classe »), c'est-à-dire un système de valeurs implicites que les gens ont intériorisées depuis l'enfance à partir duquel ils engendrent des réponses à des problèmes extrêmement différents »²⁸. De ce point de vue c'est, de manière générale

27 *Ibid.*, p. 226. On signalera qu'en 1949, le professeur de droit et de science politique Lindsay Rogers affirme dans *The pollsters. Public opinion, politics and democratic leadership*, New York, Alfred Knopf, 1949, p. 43 : « Le Dr Gallup réalise nombre de ses sondages avant même qu'il y ait une opinion publique – c'est-à-dire avant que le public ait eu un commencement d'information sur lequel baser une opinion et il pose ses questions à tout le monde, la plupart ne réalisant même pas qu'il y ait un problème dont la décision peut les affecter » (cité par Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », art. cit.).

28 P. Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », art. cit., p. 228.

et atemporelle, la question de l'existence de l'opinion publique comme opinion éclairée, libre, détachée des héritages et du conditionnement social qui est en cause. Cette opinion déterminée par un système d'intérêts, Pierre Bourdieu la qualifie « d'opinion constituée ». C'est là une autre question. Mais si l'on admet que l'opinion n'est pas forcément libre de tout conditionnement, il est intéressant de remarquer par exemple que Michel Pitoin (le « Religieux de Saint-Denis » qui est l'objet du livre de Bernard Guenée) est conscient que la population est constituée d'hommes d'âge, de mœurs et de naissance différents qui ont des opinions diverses en fonction des sujets, et est donc constamment attentif aux idées des uns et des autres qu'il s'efforce non seulement de présenter, mais d'expliquer.

Non pas une, mais des opinions publiques : le cas de Michel Pitoin, Religieux de Saint-Denis

Cette conviction que les opinions des hommes sont multiples et dépendent de leurs passions, de leurs mœurs et d'autres facteurs, Michel Pitoin la puise chez Cicéron, qu'il cite à plusieurs reprises. Mais il tire également de son analyse, la conviction que l'opinion des sujets du roi est une réalité qui, même dans sa diversité, doit être prise en compte. Bernard Guenée en cite un exemple :

Au printemps de 1405, le roi étant malade, son frère le duc d'Orléans, sans consulter personne, avait conçu le projet de s'appropriier le gouvernement et les revenus du duché de Normandie. Il se heurta à une opposition générale dont l'historien fait une analyse approfondie. À Paris, les gens sages (*circumspecti viri*), se plaçant sur le plan institutionnel, trouvèrent cette tentative peu convenable et inouïe (*indecens et insolitum*). Dans tout le royaume, les régnicoles murmurèrent. En Normandie même, le duc avait envoyé quelques Normands qui lui étaient favorables pour sonder les intentions de leurs compatriotes (*compatriotarum vota*). Mais la situation était bien claire. Le bruit circulait dans le peuple (*inter vulgales referebatur publice*) que le duc avait l'intention de destituer ceux qui étaient chargés de la garde du pays et d'extorquer de l'argent à tous les habitants. Les commandants

des places fortes du duché refusèrent d'obéir au duc. C'eût été à la fois illégal (*illicitum*) et contraire à leurs intérêts. Les Rouennais refusèrent d'être désarmés par les envoyés du duc : leur ville ne devait obéir qu'au roi seul (*solo regi subdite*)²⁹.

Bernard Guenée souligne toutefois que Pitoin n'est pas pour autant représentatif, dans son attitude, de l'ensemble des chroniqueurs et que Froissart, par exemple, n'est pas du tout sensible aux diverses opinions³⁰.

58

Pierre Bourdieu évoque également « l'effet d'imposition de problématique, effet exercé par toute enquête d'opinion »³¹. Disons le encore une fois, ce risque est très atténué pour l'historien. Il ne pourra en effet imposer une problématique si le problème ne s'est pas posé. Il a besoin que le problème se soit posé et aussi que son positionnement ait laissé des traces.

L'opinion versatile de la foule (Walter Lippmann)

Cette conception d'une opinion publique éclairée, qui serait le fruit d'une délibération informée d'une élite éclairée capable de convaincre le reste de la population, s'oppose à une vision beaucoup plus pessimiste issue des études sur la psychologie des foules de Le Bon et de Tarde, qui est synthétisée d'une certaine manière par les ouvrages de l'éditorialiste américain Walter Lippmann *Public Opinion* (1922) et *The Phantom Public* (1925). « La vision de l'opinion qui transparaît de ces ouvrages, est celle d'un public isolé, indifférent et incompetent, à l'humeur versatile et à l'intelligence enfantine, entièrement à la merci des moyens de communication de masse qui construisent le monde à son intention et auxquels il succombe aveuglément »³². Dans cette perspective également, l'opinion publique comme opinion éclairée n'existe pas.

²⁹ B. Guenée, *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2002, p. 13-15.

³⁰ *Ibid.*

³¹ P. Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », art. cit., p. 230.

³² Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », art. cit.

Dans l'après guerre, la sociologie américaine s'est interrogée sur cette question et a opposé les notions de « masse » et celle de « public ». « Pour Blumer le terme de “public” doit être utilisé pour désigner “un groupe de gens qui a) sont confrontés à un enjeu, b) sont divisés dans les idées qu'ils possèdent sur la manière de résoudre cet enjeu, et c) s'engagent dans une discussion sur cet enjeu”. La masse serait quant à elle composée d'individus anonymes, sans interaction les uns avec les autres et faiblement organisée »³³.

L'opinion publique, conditions d'existence

Faute de pouvoir proposer de l'opinion publique une définition précise qui puisse satisfaire tout le monde, des sociologues aux politologues, des modernistes aux contemporanéistes, des seiziémistes aux dix-huitiémistes, des historiens aux sondeurs, on peut essayer de définir quelques critères proposant de l'opinion publique une définition assez lâche qu'il appartiendrait à chacun d'ajuster et d'affiner.

Pour commencer par le plus général, on peut dire que l'opinion publique est l'opinion du public, c'est-à-dire qu'elle est le contraire des opinions particulières. C'est une opinion collective.

Par sa dimension collective, l'opinion publique exige une relative unanimité, c'est-à-dire qu'elle exige d'être l'émanation d'un groupe conséquent, la question étant : quelle est la valeur seuil ? À partir de quand peut-on parler d'une opinion publique ? 1 000 ? 10 000 ? 100 000 ? 1 000 000 de personnes ?

Ensuite, pour réunir un nombre significatif de gens autour d'une opinion, il importe que ces gens se soient détachés, au moins partiellement, de leur positionnement social, pour déterminer leur opinion. L'opinion publique exige donc l'usage de la raison. C'est elle qui permet ce détachement qui rend possible la défense d'une position par des individus issus d'horizons différents. Si ce n'est pas le cas, on ne peut pas parler d'opinion publique, mais d'opinion paysanne, d'opinion bourgeoise, d'opinion nobiliaire etc. Pour le moderniste ou le

33 Loïc Blondiaux, « L'opinion publique », art. cit.

médiéviste, toutefois, il existe un problème qui réside dans le fait qu'une catégorie, celle de la paysannerie pour faire simple, constitue l'essentiel de la population sur laquelle il travaille. Par ailleurs, cet usage de la raison peut-être plus ou moins poussé : de l'échange d'arguments univoques d'individus hostiles à un impôt nouveau, au débat élaboré d'un salon parisien des Lumières, en passant par le raisonnement solitaire d'un citoyen d'aujourd'hui appelé à rassembler rapidement ses idées lorsqu'un coup de téléphone impromptu l'interroge pour savoir s'il est favorable ou hostile à la prochaine éclipse de lune.

60

L'opinion publique, pour être l'opinion du public doit pouvoir dépasser les intérêts particuliers. Pour cela, les individus doivent faire usage de leur raison dans le cadre d'une délibération collective relativement libre : il n'y a pas de délibération collective raisonnable sur la politique fiscale des conseillers du roi sous le regard des archers royaux par exemple ; il n'y a pas de délibération collective raisonnable non plus dans l'intimité familiale sous l'autorité du *paterfamilias*. Le principe de délibération doit donc se dérouler dans un espace public.

L'opinion publique doit être une opinion spontanée, authentique. C'est-à-dire qu'elle ne doit pas être dictée par « une habitude culturelle, une simple imitation ou le résultat d'une domination sociale » ; mais elle ne doit pas non plus être dictée par une autorité qui invaliderait dans une large mesure sa dimension d'opinion publique : il s'agirait alors d'une opinion d'autorité, relayée par les pesanteurs sociales, culturelles ou politiques.

Enfin, pour qu'une opinion publique existe, il faut qu'elle s'exprime et donc qu'elle soit audible. Cela peut aller de l'organisation la plus sommaire (une foule qui se rassemble) à la plus complexe (un lobby).

Quoiqu'il en soit, l'un des enjeux d'une étude sur l'opinion publique est de voir dans quelle mesure le pouvoir royal est attentif à cette opinion publique. Tient-il compte de son opposition ? Essaie-t-il de l'orienter favorablement à ses projets ?

Une fois définis ces sept critères, il s'agit de voir dans quelle mesure on peut les trouver pour la période qui nous intéresse. Je me propose d'analyser le cas de l'Angleterre d'Henri VIII.

Dans une lettre à Montmorency du 30 novembre 1527, l'ambassadeur de François I^{er} à Londres, Jean Du Bellay écrit :

Jedy arriva icy deux ou troys navires chargez de bledz de France **dont le peuple a eu merueilleux contentement**, car il en avoyt bien à faire. Il nous trouve à ceste heure gens de promesse³⁴.

Jean Du Bellay retient cette idée qu'il est possible d'influer sur l'état d'esprit des Londoniens par la fourniture de vivres. Quelques mois plus tard en effet, alors que la France souhaiterait un rafraîchissement des relations entre l'Angleterre et les Flandres, voici ce que constate Du Bellay :

Soyez seur que peu de gens de ce pays veulent la guerre aux Flamens, et vous sçavez que, **aulcunes foiz, il fault que les maistre suyvent leur opinion**³⁵.

Analysant cette hostilité de l'opinion, Du Bellay propose un stratagème pour retourner cette dernière, stratagème proposé par Henri VIII et Thomas Wolsey :

Mais [Henri VIII et Wolsey] vous pryent, Sire, que, oultre l'ordre de bledz tant pour icy que pour Guynes [...] les faciez aussi secourir d'autres vivres et de vins en ce qu'ilz en auront à faire, car **d'autant plus que ce peuple est fort à esmouvoir à ce premier coup à faire la guerre conjointement avec vous, plus leur fault faire de gracieuseté et bon traitement, principalement quant aux vivres**³⁶.

Du Bellay est donc attentif à l'existence d'une opinion publique et également aux moyens de l'orienter.

34 *Ambassades en Angleterre de Jean Du Bellay*, V.L. Bourrilly et P. de Vaissière éd., Paris, A. Picard et fils, 1905, p. 44

35 *Ibid.*, p. 161. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 16 février 1528.

36 *Ibid.*, p. 192. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 26 mars 1528.

Le pouvoir royal et la gestion de l'opinion publique anglaise dans l'affaire du divorce

Popularité de Catherine d'Aragon

De la même manière, le roi doit tenir compte de l'opinion du peuple et en particulier de ce que l'on est bien forcé d'appeler la popularité de Catherine :

si [Catherine d'Aragon] estoit remise au jugement des femmes, [le roi] perdrait bientôt la bataille car elles ne faillent à bien crier à la Roïne, sortant et entrant : « **Quelle tienne bon la bonne Catherine et qu'elle ne se soulcy de rien !** » et assez de sottis parolles de mesmes³⁷.

62

Gestion souple et musclée de l'opinion publique par le pouvoir royal

Devant l'hostilité d'une partie de l'opinion, Henri VIII est contraint de communiquer. Il est loin toutefois d'être soumis à son opinion publique. Dans son entreprise, son souci n'est pas seulement de convaincre, mais également, de réaffirmer son autorité et les risques qu'il y a à s'opposer à lui :

Dimanche y eut huit jours, le roy feist dudict affaire grande et longue remonstrance au maire de la ville et tous ceulx de son conseil³⁸ [...] non-seulement y avoit fait venir ceulx de son estreict conseil mais la plus part des gros seigneurs du pays et aultres personnaiges ayans en divers lieux charge de ses affaires [...] leur déclarant [...] le scrupule de sa conscience [...]. Par quoy vouloit pour myeux assurer la succession de son royaume et pourvoir au bien et reposer de ses affaires, pareillement de ses bons subjectz et amys, sçavoir et entendre au vray ce que par droit et raison s'en pourroyt et debvroit juger; laquelle raison il estoit délibéré d'entièrement suivre, et que, si cependant

37 *Correspondance du cardinal Jean Du Bellay*, R. Scheurer éd., Paris, C. Klincksieck, 1969, p. 48. Jean Du Bellay à François I^{er}, 22 juin 1530. L'ambassadeur de Venise, Ludovico Falier, écrit de son côté que Catherine est « amata dagli Isolani sopra ogn'altra che vi fusse », E. Alberi éd., *Le relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, Firenze, tipografia all'[...] Segna di Clivio, I, t. III, p. 10.

38 Cf., Edward Hall, *Chronicles*, London, Johnson, 1809, p. 805 et G. Mattingly, *Catherine of Aragon*, London, Jonathan Cape, 1940, p. 204.

se trouvoyt homme quel qu'il fust qui en tint aultres termes qu'il ne fault tenir de son prince, il donneroyt à cognoistre qu'il est maistre, et croy qu'il usa de ces termes qu'il n'y auroyt si belle teste qu'il n'en feist voller³⁹.

Cette attitude n'exclut pas, selon l'analyse de Jean Du Bellay, des tentatives un peu plus fines. Dans sa lettre du 9 décembre 1528, après avoir dit qu'Anne Boleyn est bien logée, tout près du roi, et qu'elle est mieux traitée que la reine ne l'a été depuis longtemps, l'évêque de Bayonne explique comment il y a là une volonté royale d'appivoiser ses sujets :

Je croy bien qu'on veult accoustumer par les petiz ce peuple à l'endurer, afin que, quant viendra à donner les grans coups, il ne le trouve si estrange. Toutesfoiz, il demoure tousjours endurcy et croy bien qu'il feroit plus qu'il ne faict si plus il avoit de puissance [...]. Quant aux nobles, le roy leur a si vivement faict entendre sa fantaisie qu'ilz parlent plus sobrement qu'ilz n'ont faict⁴⁰.

Jean Du Bellay évoque donc ici une opinion publique populaire que le souverain a le souci de ménager, qu'il ne prend pas de front et qu'il prend soin d'habituer progressivement aux changements. Il évoque aussi une opinion publique impuissante. Il évoque enfin l'opinion particulière des nobles, elle aussi réduite au silence.

Propagation et défense des idées royales ; *Communis opinio doctorum* et opinion publique éclairée

La politique d'Henri VIII passe également par la construction d'un discours pour justifier ses positions, discours qui pourrait ressembler à un appel à l'opinion publique des élites européennes. Pourquoi en effet inviter des juristes comme Edward Foxe, Richard Sampson et Stephen Gardiner à rédiger des traités sur l'autorité du roi, sur l'Église et sur

39 *Ambassades en Angleterre...*, *op. cit.*, p. 464. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 17 novembre 1528.

40 *Ibid.*, p. 481-482. Jean Du Bellay à Montmorency, Londres, 9 décembre 1528.

les rapports avec le pape, si ce n'est pour lancer un appel à l'opinion et créer une *doxa* à laquelle il s'agit de souscrire ? En effet, dans le contexte du début de la décennie 1530, tandis qu'Henri VIII s'efforce d'obtenir l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon et qu'il se dirige vers la rupture avec Rome, Henri VIII n'avance pas seul et désarmé ; il s'entoure d'une garde rapprochée de prélats, de théologiens et de juristes qui s'appuient eux même sur la puissance démultipliée de leur réseau d'humanistes pour crier vers le continent la légitimité des revendications du roi d'Angleterre. Cela renvoie à l'existence, à la Renaissance, d'une opinion collective qui n'est pas sans parenté avec l'opinion publique éclairée des Lumières. Il s'agit de la *communis opinio doctorum*, c'est-à-dire de l'opinion des savants qui constitue « l'horizon légitimant des autorités »⁴¹. Dans ce contexte, une lettre de janvier 1534 du duc de Norfolk, le plus grand féodal d'Angleterre, au grand maître Anne de Montmorency, est intéressante à analyser. S'adossant à l'argumentaire théologique et juridique élaboré par les prélats et les théologiens du roi, le duc justifie la politique anglaise et invite Montmorency à pousser François I^{er} à suivre l'exemple du roi d'Angleterre :

64

Grand nombre de fameulx clerks, prelatz et docteur de ce royaume ont [examiné de nombreuses questions et ont conclu] souvent grandement au preiudice du pape et detrimment du siege apostolique. Entre aultres pointz [...]. Ilz affirment que le pape et ses predecesseurs nont pas plus dauctorite hors du diocese de Rome qu'ung aultre evesque a hors de sa [*sic*] diocese. Disans oultre plus que toute lauctorite que les papes ont pretendu et pretendent sur toute la chretiente na aulcune vigeur sinon par lassent [l'assentiment] et souffrance des princes que lesdicts papes (soubz couleur de saintete) ont aveuglez de sorte que, en leur usurpation contraire a la loy divine et au bien public de toute chretiente ilz les ont jusques a maintenant supportez et maintenez. A lapprobation desquelles choses oultre plusieurs merveillex et effectualx textes et raisons fondees en sainte escripture ilz allegent maintes histoires par lesquelles il appert que la disposition du siege de Rome, a la grande

41 Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, op. cit., p. 22.

priere et requeste des papes, leur a este soufferte et permise (non pas donne ne octroyee) par emperereurs et roys. Il appert aussy que leur predecesseurs ont recogneur et consenty en temps passe que nul pape ne seroys admys sans lassent et auctorite de quelques empereurs ou prince [...]. **Ces raisons avecques plusieurs aultres lesdicts clerks prelatz et docteurs ont serche et trouve. Et non seulement les ont declarez mais aussy par leurs inevitables raisons les ont persuadez tant a moy que aux aultres nobles et commun peuple de ce Royaulme [...]** [si le pape ne change pas d'attitude, il] perdra non seulement lobedience de tout ce royaume mais aussy tout ce qui depend de son auctorite y sera a tout jamais en hayne et abomination Et consequentement (comme il est vray semblable) aultres royaulmes et provinces oyant et entendant les consyderations mouvans ce royaulme voudront faire le semblable et apercevans le grand fruit, commodite et profit qui en ensuyvra seront plus enclins a faire le semblable et ainsi soy separer du siege de Rome [...]. Par quoy, monseigneur pour le singulier desir et affection que je vous porte comme a mon trescher et tresaime frere et special amy, aussy pour les promesses que reciproquement nous avons faict entre nous que de temps en temps lun advertyroit lautre de toutes les occurrences et succez qui pourroient a la longue semer ou engendrer quelque suspition ou macule dinconstance en lamytie de noz maitres je vous ay bien voulu rescripre ce propos au large et ainsi le vous declarer. [...] Vre bon frere cousin et entier amy. T. Norfolk⁴².

Il existe des différences significatives avec l'opinion publique éclairée des Lumières. Il s'agit ici d'une opinion de spécialistes, de techniciens (théologiens, philosophes, hommes de lettres) alors que dans l'Europe occidentale des Lumières, il s'agit de l'opinion d'une élite rendue légitime par l'usage de la raison. Il s'agit ensuite d'une opinion qui n'est pas élaborée au sein de l'espace public, mais dans le cadre d'institutions (les universités, la cour, le Conseil) qui sont très largement contrôlées par le roi. Enfin, il s'agit d'une opinion qui se diffuse en partie au moins selon

⁴² BnF, ms. frs, 3040, f^o 4. Duc de Norfolk à Montmorency, de Westminster, 17 janvier [1534].

un principe d'autorité : les savants ont parlé, on est de l'avis des savants (on notera que ce principe d'autorité est nuancé par l'idée que les savants ont « persuadé », par leurs « raisons », les nobles et le commun peuple du royaume). Ce n'est donc pas véritablement une opinion authentique

Passons à présent aux analogies. Il s'agit d'une opinion qui ne se présente pas comme privée ou particulière mais partagée par une masse importante de gens « nobles » et « gens du commun ». Il s'agit d'une opinion qui obéit au principe de raison (au moins dans sa formulation) : il y a un débat avec arguments et les arguments hostiles au pape l'emportent selon Norfolk. C'est, ce qui satisferait les dirigeants révolutionnaires que nous évoquions plus haut, une opinion unanime (ou au moins, bien entendu, théorisée comme telle). C'est une opinion provoquée par le souverain désireux d'avoir l'opinion de son peuple avec lui (quitte à lui tordre le bras pour l'obtenir). Enfin, la suite des événements est intéressante : une opinion publique contrariée et réduite au silence risque toujours de relever la tête. Elle le fait deux ans plus tard au moment du Pèlerinage de Grâce.

66

Le pouvoir royal et la gestion de l'opinion publique dans le cadre du Pèlerinage de Grâce

À l'automne 1536 en effet, une série de soulèvements spontanés secoue le Lincolnshire, les East Riding et le Richmondshire. Ces troubles sont connus sous le nom de *Pèlerinage de Grâce*. Ils ont de multiples dimensions, sociales, religieuses ou économiques. Ce que l'on sait avec certitude, en revanche, c'est qu'à l'automne 1536, des dizaines de milliers de sujets ont pris les armes. Tumulte, émeute, clameur. On peut choisir le mot qu'on veut. Il est indiscutable en revanche que deux volontés s'opposent : celle du pouvoir royal et celle des sujets. La rébellion naît de la décision des sujets de s'opposer à la volonté royale. Durant la répression, le roi est d'ailleurs désireux d'envoyer des signes à son opinion publique afin de calmer les rebelles. Ainsi, ces derniers dans leurs revendications avaient mis en cause assez violemment trois conseillers du roi : Cranmer, Cromwell et Audley, notamment pour les opinions religieuses qu'on leur prêtait. Dans une volonté d'apaisement, Henri VIII communique aux insurgés une liste des membres de son

« conseil privé » composée de douze noms et dont sont exclus les trois personnages incriminés⁴³. Il ne s'agit ici que de communication, Cromwell restant le principal ministre du roi, mais on soulignera toutefois le souci du monarque de calmer le jeu en feignant d'oublier ceux de ses conseillers qui cristallisent sur leur personne l'hostilité des rebelles.

Il est donc manifeste que, d'un point de vue théorique, il n'est pas facile de légitimer l'interdiction de l'utilisation de la notion d'opinion publique pour les périodes antérieures à 1750. D'un point de vue documentaire, l'étude de l'exemple anglais démontre que l'on a, indéniablement, au début du xvi^e siècle, quelque chose, qui de manière ponctuelle, et sur certaines questions ressemble à une opinion publique. Il semble enfin que l'approche d'une notion aussi complexe que celle d'opinion publique se trouve enrichie si on ne la cantonne pas à une période unique. Car, en toute rigueur, l'époque moderne a ceci de commun avec l'époque contemporaine qu'elle partage les problèmes posés par l'utilisation de l'expression problématique d'opinion publique.

⁴³ *Letters and Papers, Foreign and Domestic of the Reign of Henry VIII*, J. S. Brewer, J. Gairdner et R. H. Brodie éd., London, 1862-1910, XI, n° 957.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Lucien Bély	7
L'opinion publique a-t-elle une histoire ?	
Daniel Roche	9

PREMIÈRE PARTIE L'OPINION PUBLIQUE À LA RENAISSANCE

Du bon usage de l'anachronisme en histoire :	
l'opinion publique à la Renaissance	
Cédric Michon	39
Le statut de l'opinion dans le discours politique italien au XVI ^e siècle	
Sandro Landi	69

DEUXIÈME PARTIE LES COMBATS DE L'OPINION PUBLIQUE AU XVII^e SIÈCLE

L'opinion publique sous Louis XIII	
Hélène Duccini	89
La bataille de l'opinion publique. La monarchie hispanique face à la révolution napolitaine (milieu XVII ^e siècle)	
Alain Hugon	119

TROISIÈME PARTIE
L'OPINION PUBLIQUE : APPROCHE
HISTORIOGRAPHIQUE ET INTERNATIONALE

Opinion publique et politique en Grande-Bretagne au XVIII^e siècle.
Petit parcours historiographique d'une notion
Jean-François Dunyach.....145

Peut-on parler d'une opinion publique internationale à l'époque moderne ?
Lucien Bély 161

Table des matières183